



# **COMPTE RENDU DU CONSEIL**

## **DU 13 Avril 2015**

**Mairie de Cadalen**

**Présents** : Monique CORBIERE-FAUVEL, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Ghislaine GUILLERMIER, Catherine SERGENT, Jean-Louis BIROT, Philippe COUDERC, Sébastien BRAYLE, Géraldine NOEL, , Perrine VIAULES, Guy BARDET, Laëtitia VIGNE.

**Absents représentés** : Gilles JAUROU par Martine GRANET ; Béatrice CAZOTTES par Monique CORBIERE-FAUVEL ; Christian DAVALAN par Sébastien BRAYLE.

**Secrétaire de Séance** : Sébastien BRAYLE

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur BRAYLE Sébastien se propose secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

### **1. Relevé des décisions du Maire** - Néant

### **2. Chantiers Loisirs Jeunes 2014 et 2015**

Le groupe « Les adorables » du chantier jeunes de Cadalen expose au conseil municipal leur projet de création d'un parcours d'orientation aux abords du stade (Chantier loisirs jeunes 2015).

Cette réalisation sera faite en partenariat avec la fédération de course d'orientation. Il comportera 22 bornes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 500.00 € pour le chantier loisirs jeunes 2014.

Madame le Maire félicite les jeunes et leur encadrement pour la réalisation de ce chantier : peinture des portes des toilettes de l'ancien groupe scolaire.

Une demande de subvention sera transmise dans les prochains jours à la mairie pour le chantier loisirs jeunes 2015.

### **3. Politique intercommunale Enfance Jeunesse : Subventions aux accueils de loisirs - Année 2015**

Les associations Familles rurales de Cadalen, l'Amicale Laïque de Graulhet et ALSH Municipal de Busque ont pour activité l'accueil de loisirs les mercredis et vacances scolaires des enfants de 3 à 15 ans de TED. Dans ce cadre elles ont sollicité le paiement de la participation financière de la commune à hauteur de 0.8933 € par heure facturée (année de référence 2013) pour l'année 2015 conformément à la charte Intercommunale pour l'accueil extrascolaire des enfants

- Familles Rurales Cadalen : Subvention de 9 586.90 €
- Amicale Laique de Graulhet : Subvention de 128.64 €
- ALSH Municipal de Busque : Participation de 67.89 €

Le conseil approuve par 15 voix « Pour » le versement de ces participations.

#### **4. Vote des subventions communales - Année 2015**

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes de subventions et des propositions de la commission Finances et attribue les subventions suivantes :

Il est à noter que les conseillers membres d'une association n'ont pas voté la subvention de l'association dont ils sont membres.

- **Les Amis de la Fête et de la culture** 1800 € de subvention \_12 voix « pour ». Ghislaine Guillermier, Béatrice Cazottes (par pouvoir donné à Mme Corbière Fauvel) et Perrine Viaules n'ont pas pris part au vote.
- **ADMR Labessiere/Tecou/Cadalen** : 610 € \_ 15 voix « pour ».
- **ADMR Lasgraises/Cadalen** : 610 € \_ 14 voix « pour », Catherine SERGENT n'a pas pris part au vote.
- **Ancien Combattants** : 150 € \_15 voix « pour ».
- **APEEC** : 3 700 € \_ 14 voix « pour », Géraldine NOEL n'a pas pris part au vote.
- **Auto cross Albigeois** : 400 € \_ 15 voix « pour ».
- **Cadalen pour l'espoir** : 450 € \_ 15 voix « pour ».
- **Calicot** : 100 €\_15 voix « pour ».
- **Le Saule Cadalénois** : 800 € \_ 13 voix « pour », Ghislaine GUILLERMIER et Catherine SERGENT n'ont pas pris part au vote.
- **Entente sportive Montans/Peyrole/Cadalen** : 1 550 € \_ 15 voix « pour ».
- **FLEP** : 1300 € \_ 13 voix « pour », Ghislaine GUILLERMIER et Catherine SERGENT n'ont pas pris part au vote.
- **Familles Rurales** : 29 131 € (avance) \_15 voix « pour ».
- **FNACA** : 300 € \_ 15 voix « pour ».
- **L'hirondelle** : 450 € \_ 11 voix « pour », Gilles JAUROU, Martine GRANET, Géraldine NOEL et Guy BARDET n'ont pas pris part au vote.
- **Relaxation Cadalen** : 150 € \_ 15 voix « pour ».
- **Société de chasse de Cadalen** : 1 200 € \_ 15 voix « pour ».
- **USC football** : 2 700 € \_ 11 voix « pour » Messieurs Bruno BOZZO, Christian DAVALAN, Philippe COUDERC et Sébastien BRAYLE n'ont pas pris part au vote.
- **USC Volley** : 2000 € \_ 15 voix « pour »
- **Vivre à Cadalen** : 200,00 € - 14 voix « Pour », Catherine SERGENT n'a pas pris part au vote.
- **Crédits réservés** 15 783,21 € \_ 15 voix « Pour »

#### **5. Taxes Directes Locales Année 2015 : Vote des Taux**

Madame le Maire propose de présenter le budget 2015 sans augmentation des taux par rapport à l'année 2014.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité pour 2015 les taux suivants :

<b>Taxe d'habitation</b>	11,31 %
<b>Foncier bâti</b>	19,24 %
<b>Foncier non bâti</b>	57,06 %

Pour information, moyenne départementale 2014 :

<b>Taxe d'habitation</b>	22,01 %
<b>Foncier bâti</b>	25,18 %
<b>Foncier non bâti</b>	80,97 %

## **6. Budget Principal de la Commune : Budget Unique Année 2015**

Pour 2015, le budget s'équilibre pour la section fonctionnement à 1 276 553,00 € et pour la section d'investissement à 634 600 €.

Le Conseil Municipal vote le budget 2015 par 14 voix « Pour » et 1 voix « Contre ».

## **7. Budget Annexe de l'Assainissement : Budget Unique Année 2015**

Ce budget annexe de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation à 179 756 € et pour la section d'investissement à 88 037 €.

Le Conseil Municipal vote le budget 2015 par 14 voix « Pour » et 1 voix « Contre ».

## **8. Acheminement et fourniture d'électricité :**

**Adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de l'Aveyron, le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, La Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, le Syndicat Départemental d'Energies du Gers, la Fédération Départementale d'Energies du Lot, le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère et le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique, Convention constitutive du groupement de commandes .**

Les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVa seront supprimés au 31.12.2015. La Commune de Cadalen est dans l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité pour le compteur du Groupe Scolaire (compteur jaune).

Dans ce cadre, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn associé à d'autres syndicats propose de constituer un groupement de commandes. Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour l'adhésion à ce groupement de commandes, et la signature de la convention correspondante.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes, approuve la Convention constitutive du groupement de commandes et autorise le Maire à signer les contrats de fournitures d'énergies et toutes pièces nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

## **9. « Pavillon de la nature » : Autorisation de construire**

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter une délibération de principe pour autoriser la société de chasse de Cadalen à construire le pavillon de la nature sur un terrain appartenant à la commune, à côté du stade.

Elle précise qu'un bail emphytéotique, rédigé par Notaire, sera signé entre la Mairie et l'association et régira le mode d'utilisation de ce terrain. Le conseil sera amené à délibérer à nouveau une fois ce document écrit et, avant sa signature. Il sera fait appel à un géomètre pour borner la partie du terrain concerné par le bail.

## **10. Questions diverses**

\* Monique CORBIERE-FAUVEL signale au conseil que le secrétariat de mairie sera dorénavant fermé le lundi toute la journée.

Les nouveaux horaires d'ouverture au public sont désormais :

Mardi – Jeudi – Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,

Mercredi – Samedi de 9h à 12h.

\* Martine GRANET rend compte de l'élection du conseil municipal jeunes du vendredi 10 avril, 17 candidats se sont présentés aux urnes pour 8 places de conseillers.

Ont été élus : Mathilde CLAPIER et Sarah LEFEBVRE en classe de CM1, Hélène STEVENSON et Camille DAVALAN en classe de CM2, Marie CATHALA en classe de 6<sup>ième</sup>, Gaëlle BRAYLE et Yanis LEMAIRE en classe de 5<sup>ième</sup> et Paul MARION en classe de 4<sup>ième</sup>.

Samedi matin, lors de la première réunion de ce conseil, Paul MARION a été élu maire ; Gaëlle BRAYLE, 1<sup>ère</sup> adjointe et Hélène STEVENSON, 2<sup>ième</sup> adjointe.

\* La cérémonie du 8 mai aura lieu le Dimanche 10 mai 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.

Le Maire  
**Monique CORBIERE-FAUVEL**

Le Secrétaire  
**Sébastien BRAYLE**